

Initiatives ministérielles

de nombreuses pages. Nous espérons qu'il sera examiné en détail au comité, afin que nous puissions nous assurer à la Chambre qu'en fait, nous avons pris la mesure voulue, et que cette réforme des pensions sera, à long terme, fort utile à tous les Canadiens.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité avec l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Saskatoon—Dundurn (M. Fisher)—L'Alliance de la Fonction publique du Canada; l'honorable député de Burin—Saint-Georges (M. Simmons)—Les pêches; l'honorable député de South West Nova (M^{me} Campbell)—Les pêches.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke—Centre): Que le projet de loi C-52, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, nous ne voulons prendre que quelques minutes pour discuter du projet de loi à cette étape-ci parce que, comme le sait le ministre dont j'ai écouté avec grand intérêt l'exposé, il s'agit d'une mesure législative très complexe. Nous croyons qu'il est impérieux que le comité prenne tout le temps nécessaire pour entendre les témoignages de spécialistes.

Je suis d'accord avec le ministre lorsqu'il affirme que le projet de loi vise à mettre fin à certaines injustices inhérentes au système actuel pour faciliter la participa-

tion de certaines personnes au type de programmes d'épargne dont il est question. Cependant, je ne suis pas convaincu que le projet de loi atteindra l'objectif visé. Je crois que nous serions bien avisés d'écouter des spécialistes qui seront en mesure de jeter un regard éclairé sur les 100 pages du projet de loi C-52.

La population canadienne vieillit, et beaucoup de Canadiens sont conscients de la nécessité de se préparer du mieux possible en prévision de leur retraite. Nous savons que nous sommes saisis de questions très complexes lorsqu'il nous faut étudier un projet de loi comme le C-52, qui est assorti d'un guide. Il ne s'agit pas d'un guide sur l'application du projet de loi même ou d'un guide décrivant ses complexités, mais d'un guide à l'intention du Canadien moyen. Il compte entre 60 et 70 pages, ce qui, à mon avis, démontre bien la complexité de la mesure législative.

Je pense que nous avons tous hâte d'être au Comité des finances afin de connaître l'opinion de diverses personnes, celle des comptables, par exemple. Le ministre a peut-être raison de dire que cette mesure législative est plus simple, mais j'ai l'impression que, dans une loi aussi complexe, les comptables vont trouver des échappatoires qui permettront peut-être aux gens de faire ce que le gouvernement cherche à les empêcher de faire.

Depuis que cette mesure législative a été déposée, certaines personnes ont déjà affirmé qu'elle n'est peut-être pas tout à fait équitable. Personnellement, je préfère écouter ce qu'en disent les gens qui ont une vaste expérience dans ce domaine.

À mon avis, il faut nous poser des questions fondamentales. Par exemple, combien cela va-t-il coûter? Si certaines personnes peuvent en bénéficier en mettant de l'argent à l'abri du fisc, combien cela va-t-il coûter aux Canadiens en pertes d'impôts, si pertes il y a?

Je suis sûr que le gouvernement aura des données en plus des chiffres à court terme qu'ils nous a fournis, mais qu'est-ce qui arrivera après 1995? A-t-on une idée du coût? Qui en bénéficiera? Qui pourra profiter des changements proposés? Est-ce dans l'intérêt du grand public?

Bien sûr, le régime actuel comportait des iniquités et avantageait certains contribuables. Vont-ils être lésés? Mettons-nous tout le monde sur le même pied ou ramenons-nous des Canadiens à un niveau inférieur?